

Visites dans les établissements de santé

Benoit VALLET, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France a envoyé ce week-end à l'ensemble des Directeurs d'établissements de santé de la Région (hôpitaux et cliniques) une consigne de suspension de toutes les visites aux patients.

Cette mesure va bien sûr impacter profondément le quotidien des patients et de leurs proches. Sachez cependant que les médecins en charge du suivi du malade sont autorisés à accorder des autorisations dérogatoires (enfants hospitalisés, personnes en situation de handicap, accouchements, détresse psychologique, soins palliatifs, fin de vie).

Le DGARS recommande de préserver les relations avec les familles et en particulier avec la personne de confiance désignée par le patient au moment de son admission.

Les modalités pratiques d'application de ces mesures seront abordées lors de la prochaine Commission Des Usagers de l'établissement (CDU). N'hésitez pas, en cas de difficulté, à interpeller vos représentants qui siègent dans ces CDU. Leurs coordonnées sont disponibles dans les établissements mais aussi dans le livret d'accueil qui vous a été remis.

Votre association locale UFC Que Choisir de l'Artois reste à votre écoute.

Didier VANQUELEF
Référént Régional Santé